

RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, qui sont connus sous le nom d'**Eléments** et dont la communication est requise par l'annexe XXII du Règlement CE/809/2004 tel que modifié. Ces Eléments sont numérotés dans les Sections A – E (A.1 – E.7).

Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'Emetteur. Comme certains Eléments ne sont pas requis, il peut y avoir des écarts dans la séquence de numérotation des Eléments.

Même si un Elément peut être requis dans le résumé en raison du type de titres et d'Emetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée au titre de cet Elément. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est incluse dans le résumé avec la mention "Sans Objet".

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Instruments Financiers doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base et les Conditions Définitives applicables est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Instruments Financiers.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du Prospectus de Base	<p>[Sans Objet– Les Titres ne font pas l'objet d'une Offre au Public dans l'Espace Economique Européen.]</p> <p>[L'Emetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base en relation avec la revente ou le placement de Titres dans les circonstances où la publication d'un prospectus est requise en vertu de la Directive Prospectus (une Offre Non-exemptée) sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>- le consentement est valide uniquement pendant la période d'offre allant de [préciser la date] jusqu'au [préciser la date] (la Période d'Offre);</p> <p>[- le consentement donné par l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée est [un consentement individuel (un Consentement Individuel) à l'égard de [préciser le nom et l'adresse] ([chacun un] [l'] Offreur Autorisé Initial) et si l'Emetteur désigne des intermédiaires financiers complémentaires après le [insérer la date des Conditions Définitives applicables] et publie les détails sur eux sur son site internet, chaque intermédiaire financier dont les détails sont ainsi publiés (chacun un Offreur Autorisé Complémentaire;) [et] [un consentement général (un Consentement Général) à l'égard de</p>

		<p>tout intermédiaire financier qui publie sur son site internet le fait qu'il procède à l'Offre Non-exemptée de Titres sur la base du Consentement Général donné par l'Emetteur et par toute publication, tout intermédiaire financier (chacun un Offreur Autorisé Général) s'engage à respecter les obligations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) il agit en conformité avec toutes les lois applicables, règles, réglementations et recommandation (y compris de tout organe de régulation applicable à l'Offre Non-exemptée des Titres dans la Juridiction de l'Offre au Public, notamment celle transposant la Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers (Directive CE/39/2004) telle qu'éventuellement amendée (ci-après les Règles) et il veille (i) au caractère adéquat de tout conseil en investissement sur les Titres par toute personne, (ii) aux obligations d'informations vis-à-vis de tout investisseur potentiel y compris celle concernant tous les frais (et toutes les commissions ou avantages en nature) reçues ou payés par cet Offreur Autorisé Général au titre de l'offre des Titres est clairement et intégralement publiée ;(b) il respecte les restrictions énoncées à la section intitulée « Restrictions de Souscription, de Vente et de Transfert » du Prospectus de Base relatives à la Juridiction de l'Offre au Public comme s'il agissait en tant qu'Agent Placeur dans la Juridiction de l'Offre au Public ;(c) il respecte les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption et à la connaissance du client et à cet égard ; il conserve les données d'identification des investisseurs au minimum pendant la période requise par les Règles applicables et, à mettre ces données d'identification à la disposition de l'Emetteur concerné et/ou de l'Agent Placeur ou à les mettre directement à la disposition des autorités compétentes dont l'Emetteur concerné et/ou l'Agent Placeur dépend(ent) afin de permettre à l'Emetteur concerné et/ou à l'Agent Placeur de respecter les Règles relatives à la lutte contre le blanchiment, à la lutte contre la corruption et à l'identification du client applicables à l'Emetteur et/ou Agents Placeurs concernés ;(d) il ne conduit pas, directement ou indirectement, l'Emetteur et/ou les Agents Placeurs concernés à enfreindre une Règle ou à devoir effectuer un dépôt, obtenir une autorisation ou un accord dans une quelconque juridiction ;(e) il satisfait à <i>[insérer toute autre condition indiquée dans la clause « Autres conditions à consentir » dans les Conditions Définitives applicables]</i>;(f) il s'engage à indemniser l'Emetteur concerné, le Garant (si applicable) et l'Agent Placeur concerné, Société Générale et chacune de ses sociétés affiliées contre tout dommage, perte, dépenses, réclamation, demande ou préjudice et honoraire de conseils (y compris les honoraires raisonnables d'avocats) encourus par une ou plusieurs de ces entités du fait de, ou en relation avec, le non respect par l'Offreur Autorisé Général de l'une quelconque de ses obligations ci-dessus ;
--	--	---

		<p>(g) il reconnaît que son engagement de respecter les obligations ci-dessus est soumis au [droit Français] [droit Anglais] et consent à ce que tout litige y afférent soit soumis au [Tribunal de Commerce de Paris] [Tribunaux anglais] ;</p> <p>[Tout Offreur Autorisé Général qui souhaite utiliser le Prospectus de Base pour une Offre Non-exemptée de Titres conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes est tenu, pendant la durée de la Période d'Offre concerné, d'indiquer sur son site internet qu'il utilise le Prospectus de Base pour une telle Offre Non-exemptée conformément à ce Consentement Général et aux conditions y afférentes.]</p> <p>- le consentement s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour faire l'Offre Non-exemptée de Titres en [Autriche] [Belgique] [République Tchèque] [Danemark] [Allemagne] [Finlande] [France] [Irlande] [Italie] [Liechtenstein] [Luxembourg] [Norvège] [Portugal] [Espagne] [Suède] [Pays-Bas] [Royaume-Uni] [Croatie] [Pologne] [Hongrie]</p> <p>[Les informations relatives aux conditions de l'Offre Non-Exemptée seront indiquées aux investisseurs par [tout Offreur Autorisé Initial] [tout Offreur Autorisé Initial et tout Offreur Autorisé Général] [tout Offreur Autorisé Général] où l'offre sera faite.]</p>
--	--	---

Section B – Emetteur[s] [et Garant]

B.1	Nom commercial et juridique de l'émetteur	<p>[Société Générale (ou l'Emetteur)] [SG Issuer (ou l'Emetteur)] [SG Option Europe (ou l'Emetteur)] [SGA Société Générale Acceptance N.V. (ou l'Emetteur)]</p>
------------	--	--

<p>B.2</p>	<p>Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation</p>	<p>[<i>Si l'Emetteur est Société Générale :</i> Siège Social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme. Législation applicable : Loi Française. Pays d'immatriculation : France.]</p> <p>[<i>Si l'Emetteur est SG Issuer :</i> Siège Social : 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg. Forme juridique: société anonyme. Législation applicable: Loi Luxembourgeoise. Pays d'immatriculation: Luxembourg.]</p> <p>[<i>Si l'Emetteur est SG Option Europe :</i> Siège Social : 17, cours Valmy, 92800 Puteaux, France. Forme juridique : société anonyme. Législation applicable : Loi Française. Pays d'immatriculation : France.]</p> <p>[<i>Si l'Emetteur est SGA Société Générale Acceptance N.V. :</i> Siège Social : Pietermaai 15, Curaçao. Forme juridique : société anonyme Législation applicable : Loi de Curaçao Pays d'immatriculation : Curaçao (anciennement les Antilles Néerlandaises)</p>
<p>B.4b</p>	<p>Tendances connues ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p>[<i>Si l'Emetteur est Société Générale :</i> En zone Euro et en particulier en France le redémarrage est très progressif. En outre, l'amélioration conjoncturelle que connaissent les Etats-Unis reste tributaire des modalités de sortie des politiques monétaires quantitatives et budgétaires menées précédemment.</p> <p>Dans les pays émergents, les marchés doivent faire face à une vague de retraits des capitaux. Les mouvements actuels pourraient peser sur la croissance des pays émergents, mais pas pour autant déclencher des crises financières systémiques semblables à celles observés dans les années 1990.</p> <p>De nombreuses réglementations sur le fonctionnement des activités de marché continuent de voir le jour en Europe et aux Etats-Unis.</p> <p>De nouveaux développements dans la banque de détail sont aussi attendus. Dans un environnement macro-économique restrictif, l'enjeu majeur des discussions de place est de produire un modèle de croissance durable pour le secteur financier qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires plus restrictives. Cependant, il est certain que l'ajout de nouvelles contraintes réglementaires, conjuguées aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour, pèsera considérablement sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs du secteur financier. Le Groupe Société Générale poursuit l'adaptation structurelle de ses secteurs d'activité et entame la deuxième étape de son plan de transformation en recentrant son organisation autour de trois piliers d'excellence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque de détail en France ; • Banque de détail et Services Financiers internationaux (IBFS) ; • Banque de grande clientèle et solutions Investisseurs (GBIS).]

		[Si l'Emetteur est SG Issuer, SG Option Europe ou SGA Société Générale Acceptance N.V. : L'Emetteur entend continuer son activité en concordance avec les objectifs de la société durant l'année 2014.]																																													
B.5	Description du groupe de l'émetteur et de la place qu'il y occupe	<p>Le Groupe propose une large gamme de services de conseil et des solutions financières adaptées aux clients personnes physiques, aux grandes entreprises et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois principaux métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque de Détail en France ; - Banque de Détail Internationale, Services Financiers et Assurance et - Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Banque Privée et Métier Titres. [Si l'Emetteur est Société Générale : L'Emetteur est la société mère du Groupe Société Générale.] <p>[Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe ou SGA Société Générale Acceptance N.V. : L'Emetteur est une filiale du Groupe Société Générale et n'a pas de filiale.]</p>																																													
B.9	Estimation ou de prévisions de bénéfices de l'émetteur	Sans Objet. L'Emetteur ne fournit aucun chiffre relatif à une estimation ou prévisions de bénéfice.																																													
B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports d'audit	Sans Objet. Il n'y a pas de réserve dans le rapport d'audit.																																													
B.12	Informations financières historiques clés de l'émetteur	<p>[Si l'Emetteur est Société Générale :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Semestre 1 – 2014 (Non-audités)</th> <th>Fin 2013</th> <th>Semestre 1 – 2013 (Non-audités)</th> <th>Fin 2012 (*)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultats (en millions d'euros)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Produit net bancaire</td> <td>11 569</td> <td>22 433(**)</td> <td>11 101(**)</td> <td>23 110</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation</td> <td>2 378</td> <td>2 336(**)</td> <td>1 405(**)</td> <td>2 757</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice net</td> <td>1 504</td> <td>2 394(**)</td> <td>1 532(**)</td> <td>1 224</td> </tr> <tr> <td>Résultat net part du Groupe</td> <td>1 345</td> <td>2 044(**)</td> <td>1 319(**)</td> <td>790</td> </tr> <tr> <td>Banque de détail en France</td> <td>659</td> <td>1 196(**)</td> <td>597(**)</td> <td>1 291</td> </tr> <tr> <td>Banque de détail et Services Financiers Internationaux</td> <td>34</td> <td>983(**)</td> <td>498(**)</td> <td>617</td> </tr> <tr> <td>Banque de</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>]</p>		Semestre 1 – 2014 (Non-audités)	Fin 2013	Semestre 1 – 2013 (Non-audités)	Fin 2012 (*)	Résultats (en millions d'euros)					Produit net bancaire	11 569	22 433(**)	11 101(**)	23 110	Résultat d'exploitation	2 378	2 336(**)	1 405(**)	2 757	Bénéfice net	1 504	2 394(**)	1 532(**)	1 224	Résultat net part du Groupe	1 345	2 044(**)	1 319(**)	790	Banque de détail en France	659	1 196(**)	597(**)	1 291	Banque de détail et Services Financiers Internationaux	34	983(**)	498(**)	617	Banque de				
	Semestre 1 – 2014 (Non-audités)	Fin 2013	Semestre 1 – 2013 (Non-audités)	Fin 2012 (*)																																											
Résultats (en millions d'euros)																																															
Produit net bancaire	11 569	22 433(**)	11 101(**)	23 110																																											
Résultat d'exploitation	2 378	2 336(**)	1 405(**)	2 757																																											
Bénéfice net	1 504	2 394(**)	1 532(**)	1 224																																											
Résultat net part du Groupe	1 345	2 044(**)	1 319(**)	790																																											
Banque de détail en France	659	1 196(**)	597(**)	1 291																																											
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	34	983(**)	498(**)	617																																											
Banque de																																															

Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 066	1 206(**)	1 024(**)	761
Hors poles	(414)	(1 341) (**)	(800) (**)	(1 879)
Activité (en milliards d'euros)				
Total Actif/Passif	1 322,6	1,214.2 (**)	1 254,1	1 250,9
Prêts et créances sur la clientèle	336,2	332.7 (**)	341,2	350,2
Total dépôt clients	341,8	334.2(**)	350,0	337,2
Capitaux propres (en milliards d'euros)				
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	53,3	50.9(**)	49,4	49,3
Total Capitaux propres	56,0	54.0(**)	53,3	53,6

(*) Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2012 ont été retraités en raison de l'entrée en application de la norme IAS 19 (International Accounting Standard) : le changement de méthode comptable implique un réajustement des données de l'année précédente.

(**) Données relatives à 2013 ajustées à la suite de l'entrée en vigueur des normes IFRS 10 et 11 de façon rétrospective au 01/01/2014.

[Si l'Emetteur est SG Issuer :

(.en K€)	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produit d'exploitation	60 795	31 483	109 588	6 805
Résultat net	193	212	482	5 233
Résultat d'exploitation	193	212	482	5 233
Total bilan	33 747 468	10 048 495	21 349 619	447 087

[Si l'Emetteur est SG Option Europe :

(.€ 000)	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre	31 décembre
----------	--------------	--------------	-------------	-------------

			2013	2012
P N B	7 873	17 791	27 585	153 077
Résultat net	- 10 628	- 2 874	-20 163	74 129
Résultat d'exploitation	-18 766	- 6 914	-25 820	116 083
Total bilan	54 001 064	79 941 152	64 461 264	86 092 976
Dividende par action (1)	0	0	0	0

[Si l'Emetteur est SGA Société Générale Acceptance N.V. :

(en K\$)	30 juin 2014 (non audité)	31 Décembre 2013 (audité)	30 Juin 2013	31 Décembre 2012 (audité)
Produit net bancaire	0	0	0	0
Résultat net	0	0	0	0
Total bilan	36 525 838	45 827 253	51 892 803	59 567 540
Total portefeuille émissions (Euro Medium Term Notes et obligations)	32 952 728	40 963 853	47 956 944	54 673 341
Total portefeuille émissions (Warrants)	3 368 774	3 812 549	2 975 928	4 014 772

	Absence de détérioration significative dans les perspectives de l'émetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	Il n'y a pas eu de détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2013.
	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'émetteur survenus après la période couverte	Sans objet. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis le 30 juin 2014.

	par les informations financières historiques	
B.13	Evénements récents propres à l'émetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité	Sans Objet. Il n'y a pas eu d'événements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	<p>Voir aussi Elément B.5 ci-dessus pour la position de l'Emetteur au sein du Groupe.</p> <p>[Société Générale est la société mère à la tête du Groupe. Cependant, Société Générale exploite ses propres activités ; elle n'intervient pas simplement en tant que société holding vis-à-vis de ses filiales.]</p> <p>[SG Issuer est dépendante de Société Générale Bank & Trust au sein du Groupe.]</p> <p>[SG Option Europe est dépendante de Société Générale au sein du Groupe.]</p> <p>[SGA Société Générale Acceptance N.V. est dépendante de Société Générale au sein du Groupe.]</p>
B.15	Description des principales activités de l'émetteur	<p>[Si l'Emetteur est Société Générale : Voir Elément B.5 ci-dessus]</p> <p>[La principale activité de SG Issuer est de lever du financement par l'émission de titres de créance (<i>Euro Medium Term Notes</i>) destinés à être placés auprès de client institutionnels ou de client de détail via les distributeurs avec lesquels s'associe Société Générale. Le financement obtenu par l'émission de ces titres de créance est alors prêté à la Société Générale et aux autres membres du Groupe.]</p> <p>[Les principales activités de SG Option Europe sont d'effectuer des activités de trading sur les marchés action et dérivés actions et indices sur les marchés réglementés en France et au Royaume-Uni, pour la couverture de produits vendus par Société Générale à ses clients.</p> <p>SG Option Europe est agréée pour intervenir sur l'ensemble des services d'investissements en tant que prestataire de services d'investissements depuis le 1^{er} janvier 2001. SG Option Europe joue un rôle d'animateur de marché de titres ou bons d'option (<i>warrants</i>) émis par Société Générale et émet des titres de créance destinés à être placés auprès de la clientèle institutionnelle de Société Générale ou de la clientèle de détail via les distributeurs avec lesquels s'associe Société Générale. Le financement obtenu via l'émission des EMTN est ensuite prêté à Société Générale et aux autres membres du Groupe.]</p> <p>[L'unique objet de SGA Société Générale Acceptance N.V. est d'émettre des bons d'option (<i>warrants</i>) aussi bien que des titres de créance destinés à être placés auprès de la clientèle institutionnelle ou de la clientèle de détail via les distributeurs avec lesquels s'associe Société Générale. Le financement obtenu via l'émission des EMTN est ensuite prêté à Société Générale et aux autres</p>

		membres du Groupe.]
B.16	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indication du contrôle, direct ou indirect, et par qui; description de la nature de ce contrôle.	<p>[Sans Objet. A sa connaissance, Société Générale n'est pas détenu ou contrôlé, directement ou indirectement (au sens du droit Français) par une autre entité.]</p> <p>[SG Issuer est une filiale détenue à 100% par Société Générale Bank & Trust S.A. qui est elle-même une filiale détenue à 100% par Société Générale et est consolidée par intégration globale.]</p> <p>[SG Option Europe est une filiale détenue à 99,99% par Genefinance qui est elle-même une filiale détenue à 100% par Société Générale et est consolidée par intégration globale.]</p> <p>[SGA Société Générale Acceptance N.V. est une filiale détenue à 100% par Société Générale et est consolidée par intégration globale.]</p>
[Supprimer l'Elément B.17 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]		
[B.17	Notation de l'émetteur ou de ses titres de créance	<p>[Société Générale est noté AA (low) par DBRS, A par Fitch Ratings, A2 par Moody's Investors Services et A par Standard and Poor's.]</p> <p>[Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe ou SGA Société Générale Acceptance N.V. : Sans Objet. L'Emetteur n'est pas noté.]</p> <p>[Sans objet.] [Les Titres à émettre [ont/n'ont pas] été notés [Indiquer la notation des Titres à émettre] [par [Indiquer la ou les agences de notation].]]</p>
[Supprimer les Eléments B.18 et B.19 si Société Générale est l'Emetteur des Titres]		
[B.18	Nature et objet de la garantie	<p>Les Titres émis sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par Société Générale (le Garant) en vertu de la Garantie du 28 octobre 2014.</p> <p>La Garantie constitue une obligation directe, inconditionnelle, non assortie de sûretés et générale du Garant, et vient au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et générale du Garant, présentes ou futures, y compris celles résultant de dépôts.]</p>
[B.19	Informations sur le Garant comme s'il était l'émetteur du même type de valeur mobilière qui fait l'objet de la garantie	<p>Les informations relatives à Société Générale comme s'il était l'Emetteur du même type de Titres faisant l'objet de la Garantie sont décrites conformément aux Eléments B.19 / B.1, B.19 / B.2, B.19 / B.4b, B.19 / B.5, B.19 / B.9, B.19 / B.10, B.19 / B.12, B.19 / B.13, B.19 / B.14, B.19 / B.15, [,] [et] B.19 / B.16 [et B.19 / B.17] ci-dessous, respectivement :</p> <p>[Si Société Générale agit en qualité de Garant, insérer ici les Eléments relatifs aux informations se rapportant au Garant en reproduisant les Eléments B.1 à B.17]]</p>

Section C – Instruments financiers		
C.1	Nature et catégorie des instruments financiers offerts et/ou admis à la négociation et tout numéro d'identification des instruments financiers	<p>Les Titres sont des [obligations] [instruments dérivés] [indexés sur [action] [indice] [Indice SGI] [ADR] [GDR] [dividendes] [ETF] [taux de référence] [taux de change] [marchandise] [indice sur marchandise] [fonds] [taux d'inflation] [ETP] [titres autre que de capital qui sont des [certificats] [produits dérivés de gré à gré] [[contrats [d'option] [à terme]] [action de préférence] [bons d'option] [la survenance ou non d'un ou de plusieurs évènement(s) de crédit sur une ou plusieurs entité(s) de référence [appartenant à un indice]] [la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) sur titre de créance]].</p>

		<p>Code ISIN: <i>[indiquer le code]</i></p> <p>Code Commun : <i>[indiquer le code]</i></p> <p><i>[Si plusieurs Séries de Titres sont émises ou font l'objet d'une offre simultanément, dans le cadre des mêmes Conditions Définitives : Le Code ISIN est, pour chaque Série de Titres : <i>[indiquer le code]</i></i></p>
C.2	Devise de l'émission des instruments financiers	<p><i>[indiquer la devise]</i></p> <p><i>[Si plusieurs Séries de Titres sont émises ou font l'objet d'une offre simultanément, dans le cadre des mêmes Conditions Définitives: La devise est, pour chaque Série de Titres : <i>[indiquer la devise]</i></i></p>
C.5	Description de toute restriction imposée à la libre négociabilité des instruments financiers	<p>Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des Titres, sous réserve de restrictions de vente et de transfert qui peuvent s'appliquer dans certaines juridictions.</p>

C.8

Droits attachés aux instruments financiers, y compris leur rang et toute restriction à ces droits et procédures pour l'exercice de ces droits

Droits attachés aux Instruments Financiers:

A moins que les Titres soient préalablement remboursés, les Titres donneront droit à chaque titulaire de Titres (un **Titulaire de Titres**) le droit de recevoir un potentiel retour sur investissement sur les Titres *[[Si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V s'applique : un montant de remboursement au pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.9)] [Si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII s'applique : un montant de remboursement qui pourra être inférieur, égal ou supérieur au montant initialement investi (voir l'Elément C.18).] [un montant de remboursement fixe qui est différent du pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.18).] [un montant de remboursement au pair à la date d'échéance et un rendement éventuel sur ces Titres (voir l'Elément C.18)].*

[Si l'Emetteur est SG Issuer et que les Titres sont des Titres assortis de sûretés:

En plus de la Garantie donnée par le Garant, les paiements dus en vertu des Titres seront garantis par un gage sur les actifs conformément avec les [Critères Eligibles] [et] [Règles du Pool d'Actifs Gagés] suivant(es) :

[Critères Eligibles :	<i>[indiquer une courte description des Critères d'Eligibilité]]</i>
[Règles du Pool d'Actifs Gagés :	<i>[Indiquer une courte description des Règles du Pool d'Actifs Gagés concernées]]</i>

Un Titulaire de Titres sera en droit d'exiger le paiement immédiat de toute somme due en cas :

- de manquement par l'Emetteur de payer ou de remplir ses autres obligations en vertu des Titres *[Si les Titres sont des Titres assortis de Sûretés : y compris, ses obligations au titre des sûretés garantissant les Titres concernés]*

[- Si l'Emetteur est SG Issuer ou SG Option Europe ou SGA Société Générale Acceptance N.V. : de manquement par le Garant de remplir ses obligations au titre la Garantie ou si la garantie de Société Générale cesse d'être valable].

		<p>- de procédures collectives ou de faillite affectant l'Emetteur.</p> <p>[Le Titulaire de Titres pourra exercer une option de remboursement à sa seule initiative.]</p> <p>L'accord des Titulaires de Titres devra être obtenu pour procéder aux modifications des termes et conditions des Titres [<i>Si les Titres sont de droit Français</i> : dans le cadre d'une assemblée générale d'obligataires ; les Titulaires de Titres seront regroupés et représentés par un représentant de la masse.] [<i>Si les Titres sont de droit Anglais</i> : conformément aux dispositions du contrat d'agent financier, rendu disponible aux Titulaires de Titre sur simple demande auprès de l'Emetteur.]</p> <p>[- [<i>Si les Titres sont des Titres de droit Anglais</i> : L'Emetteur accepte la compétence exclusive des tribunaux Anglais au bénéfice des Titulaires de Titres pour connaître des litiges les opposant à l'Emetteur mais accepte que ces derniers puissent porter leur action devant tout autre tribunal compétent.]</p> <p>Rang</p> <p>Les Titres constituent des obligations directes, inconditionnelles, [non assorties de sûretés] [assorties de sûretés, à recours limité] et non subordonnées de l'Emetteur, et viendront au même rang que toutes autres obligations directes, inconditionnelles, [non assorties de sûretés] [assorties de sûretés, à recours limité] et non subordonnées de l'Emetteur, présentes ou futures.</p> <p>Restriction des droits attachés aux Instruments Financiers:</p> <p>[- Lors de cas d'ajustements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra ajuster les termes et conditions des Titres ou lors de la survenance d'événements exceptionnels affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, l'Emetteur pourra remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s), monétiser tout ou partie des montants dus jusqu'à la date d'échéance des Titres, reporter la date d'échéance des Titres, rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres ou déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres ;]</p> <p>- l'Emetteur pourra rembourser les Titres par anticipation pour raisons fiscales ou réglementaires sur la base de la valeur de marché de ces Titres [ou en cas de survenance d'un cas de perturbation de sûretés] [et lorsque le rapport entre le nombre de Titres en circulation et le nombre de Titres émis initialement est inférieur à [<i>Spécifier le pourcentage</i>]] ;</p> <p>- les droits au paiement du principal et intérêts seront prescrits dans un délai de [dix] ans [<i>Spécifier si autre</i>] (dans</p>
--	--	--

		<p>le cas du principal) et de [cinq] ans [<i>Spécifier si autre</i>] (dans le cas des intérêts) à compter de la date à laquelle le paiement de ces montants est devenu exigible pour la première fois et est resté impayé.</p> <p>[<i>- Si les Titres sont de droit Français</i> : Tous litiges opposant les Titulaires de Titres à l'Emetteur reposeront sur la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.]</p> <p>[<i>- En cas de défaut de paiement de SG Issuer, le recours des Titulaires de Titres contre l'Emetteur sera limité aux actifs gagés applicables aux Séries de Titres, qui ensemble forment le pool d'actifs gagés [, qui est un pool d'actifs gagés à séries multiples et pourra donc être partagé par plusieurs séries de Titres assortis de sûretés.]</i> Toutefois, les Titulaires de Titres pourront exercer un recours contre le Garant pour tout montant impayé en vertu des Titres]</p> <p>[<i>- En cas de défaut de paiement de l'Emetteur, les Titulaires de Titres n'auront pas la possibilité d'intenter un recours en paiement contre l'Emetteur ou de prendre des mesures ou de diligenter des procédures quelconques afin d'obtenir la dissolution, la mise en redressement judiciaire ou la liquidation (ou toute autre mesure analogue) de l'Emetteur. Toutefois, les Titulaires de Titres pourront exercer un recours contre le Garant pour tout montant impayé en vertu des Titres].</i></p> <p>Fiscalité</p> <p>Tous les paiements au titre des Titres, Reçus, Coupons ou en vertu de la Garantie doivent être libérés de toute retenue ou déduction de ou au titre, présent ou futur, de toute taxe, droit de douane, estimation ou frais gouvernementaux, présent ou futures, qu'ils soient imposés, prélevés, collectés, retenues ou évalués par ou pour le compte de n'importe quelle Juridiction Fiscale, sauf si cette retenue ou cette déduction est requise par la loi.</p> <p>Dans le cas où la déduction ou la retenue d'un tel montant est demandée par ou pour le compte d'une Juridiction Fiscale, l'Emetteur concerné, ou, si le cas se présente, le Garant, devra (sauf sous certaines circonstances), dans la limite des possibilités ouvertes par la loi, payer chaque montant complémentaire si nécessaire, afin que chaque Titulaire de Titres, Titulaire de Reçus ou Titulaire de Coupons, après déduction ou retenue à la source de cette taxe, droits de douane, estimations ou frais gouvernementaux, recevra la somme complète quand elle sera exigible.</p> <p>Droit applicable</p> <p>Les Titres et tous engagements non contractuels découlant des Titres ou s'y rapportant seront régis par, et interprétés selon la loi [anglaise] [française] [suédoise] [finlandaise] [norvégienne].</p>
--	--	---

[Supprimer l'Elément C.9 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]

<p>C.9</p>	<p>Droits attachés aux instruments financiers, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable et les procédures d'exercice de ces droits : intérêts, rendement et remboursement, et représentation des Titulaires de Titres</p>	<p>[Voir l'Elément C.8 ci-dessus.]</p> <p>Intérêts :</p> <p>Valeur Nominale : <i>[insérer la valeur nominale]</i></p> <p>Montant de Calcul : <i>[insérer le montant de calcul]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Zéro Coupon : Sans Objet. Les Titres ne sont pas porteurs d'intérêts]</i></p> <p>[A moins qu'ils aient été remboursés, les intérêts des titres d'emprunt se font comme suit :</p> <p>Date de début de période des intérêts : <i>[insérer la date de début de période des intérêts]</i></p> <table border="1" data-bbox="746 846 1401 1774"> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #cccccc;"><i>[En cas de Titres à Taux Fixe :</i></th> </tr> <tr> <td>Taux d'intérêt :</td> <td><i>[insérer le ou les taux d'intérêt]</i></td> </tr> <tr> <td>Période(s) spécifiée(s)/Date(s) de paiement des intérêts</td> <td><i>[insérer la ou le(s) date(s) de paiement des intérêts]</i></td> </tr> <tr> <td>Montant de coupon fixe</td> <td> <i>[insérer le montant de coupon fixe]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement de crédit]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur titre de créance : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement sur titre de créance.]</i> </td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="746 1841 1401 2004"> <tr> <th colspan="2" style="background-color: #cccccc;"><i>[En cas de Titres à Taux Flottant :</i></th> </tr> <tr> <td>Montant de coupon flottant :</td> <td><i>[insérer le montant de coupon flottant]</i></td> </tr> </table>	<i>[En cas de Titres à Taux Fixe :</i>		Taux d'intérêt :	<i>[insérer le ou les taux d'intérêt]</i>	Période(s) spécifiée(s)/Date(s) de paiement des intérêts	<i>[insérer la ou le(s) date(s) de paiement des intérêts]</i>	Montant de coupon fixe	<i>[insérer le montant de coupon fixe]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement de crédit]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur titre de créance : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement sur titre de créance.]</i>	<i>[En cas de Titres à Taux Flottant :</i>		Montant de coupon flottant :	<i>[insérer le montant de coupon flottant]</i>
<i>[En cas de Titres à Taux Fixe :</i>														
Taux d'intérêt :	<i>[insérer le ou les taux d'intérêt]</i>													
Période(s) spécifiée(s)/Date(s) de paiement des intérêts	<i>[insérer la ou le(s) date(s) de paiement des intérêts]</i>													
Montant de coupon fixe	<i>[insérer le montant de coupon fixe]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement de crédit]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur titre de créance : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement sur titre de créance.]</i>													
<i>[En cas de Titres à Taux Flottant :</i>														
Montant de coupon flottant :	<i>[insérer le montant de coupon flottant]</i>													

			<p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement de crédit]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur titre de créance : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement sur titre de créance.]]</i></p>
		Période(s) spécifiée(s)/Date(s) de paiement des intérêts	<i>[insérer la ou les date(s) de paiement des intérêts]</i>
		Taux de référence	<i>[insérer le taux de référence]</i>
		<i>[en cas de Titres structurés :</i>	
		Montant d'intérêts structurés	<p><i>[insérer la formule applicable correspondante à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement de crédit]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur titre de créance : le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un événement sur titre de créance.]]</i></p>
		Période(s) spécifiée(s)/Date(s) de paiement des intérêts	<i>[insérer la ou les date(s) de paiement des intérêts]</i>

		<p>d'Echéance, conformément aux dispositions suivantes relatives à chaque Titre :</p> <p>Valeur Nominale x 100%</p> <p>[insérer les dispositions suivantes dès lors que l'Option de Substitution de l'Emetteur s'applique :</p> <p>[Montant de Coupon Fixe de Substitution : [●]] [Montant de Coupon Additionnel de Substitution : [●]]</p> <p>Valeur de Marché de Substitution : [●] [Montant de Remboursement Final de Substitution : [●]] Date(s) de Modification Optionnelle : [●]</p> <p>Dispositions relatives aux Options de Substitution de l'Emetteur :</p> <p>Date d'Echéance : <i>[en cas de Titres sans date d'échéance prédéfinie (« open end » Notes): Les Titres sont à durée indéterminée et n'ont pas de date d'échéance]</i></p> <p>[La date d'échéance des Titres sera <i>[insérer la Date d'Echéance]</i>].</p> <p>[En cas de Titres à taux fixe uniquement : Rendement [●] (insérer le rendement)]</p> <p>Représentant des Titulaires de Titres :</p> <p>[Si les Titres sont des Titres de droit français :</p> <p>[Spécifier le nom et l'adresse]]</p> <p>[Si les Titres sont des Titres de droit anglais :</p> <p>Sans Objet. Les titres étant des Titres de droit [anglais] [suédois] [finlandais] [norvégien], il n'y a pas de Représentant des Titulaires de Titres.]</p>
<p>[Supprimer l'Elément C.10 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]</p>		
<p>C.10</p>	<p>Païement des intérêts liés à un/des instrument(s) dérivé(s) :</p>	<p>Voir également l'Elément C.9 ci-dessus</p>

	<p>Explication claire et compréhensible pour aider les investisseurs à comprendre comment la valeur de leur investissement est affectée par la valeur du ou des instruments sous-jacents, particulièrement dans des circonstances où les risques sont le plus évidents</p>	<p>[Sans Objet. Le paiement des intérêts n'est pas lié à un composant dérivé.]</p> <p>[La valeur des Titres et le paiement du montant du coupon à une date de paiement des intérêts considérée à un Titulaire de Titres dépendra de la performance du ou des actifs sous-jacents, à la date ou aux dates d'évaluation considérées].</p> <p><i>[En cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit : Sans Objet. Le montant payé au titre des intérêts sera déterminé par référence à la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) de crédit.]</i></p> <p><i>[En cas de Titres indexés sur Evènement de Titre de créance: Sans Objet. Le montant payé au titre des intérêts sera déterminé par référence à la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) sur titre de créance.]</i></p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Certificats », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.1.1 à 3.1.3, insérer : La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents].</i></p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.2.1 à 3.2.4, insérer :</i> La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) à verser est/sont déterminé(s) [Si la Référence du Produit est 3.2.1 ou 3.2.2 : sur la base de la performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]] [Si la Référence du Produit est 3.2.3 ou 3.2.4 : sur la base d'un montant fixe prédéfini]. La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondéré(e)s] [et/ou] [soumis(es) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)s] [et/ou,] [cristallisé(e)s] [et/ou] [soumis(es) à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « A Barrière », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.3.1 à 3.3.32, insérer :</i> La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier</p>
--	---	--

		<p>d'instruments sous-jacents]. Le ou les montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) sur la base de conditions satisfaites (ou non) si la performance d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [supérieure] [inférieur] à [ou égale] à une barrière de performance prédéfinie. La performance d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondéré(e)s] [et/ou] [soumis(es) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)s] [et/ou,] [cristallisé(e)s] [et/ou] [soumis(es) à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Accumulator et à Cliquet », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.5.1 à 3.5.6, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) sur la base de l'accumulation ([additive] [ou] [multiplicative]) des performances d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] sur plusieurs périodes consécutives (les performances étant généralement restreintes au début de chaque période). La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondérée] [et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à un niveau plancher et / ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Multi Sous-Jacents », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.6.1 à 3.6.10, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de plusieurs instruments sous-jacents qui composent le panier d'instruments sous-jacents. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) en fonction de la performance individuelle de chaque instrument sous-jacent, sachant que cette performance individuelle étant [pondérée] [et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à un niveau plancher et / ou plafond].</p> <p>La composition du panier d'instruments sous-jacents peut être modifiée au fil du temps en fonction de la performance individuelle des instruments sous-jacents.</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Volatilité », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.7.1 à 3.7.11, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de la variance historique ou de la volatilité</p>
--	--	--

		<p>historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Variance et volatilité mesurent la dispersion des rendements du ou des instrument(s) sous-jacent(s). Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) à partir de (a) la performance ou du niveau d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], et / ou (b) la variance historique ou de la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] et / ou (c) paramètres supplémentaires (le cas échéant). La performance ou le niveau ou la variance historique ou la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] est [pondéré(e)] [,et/où] [soumis(e) à un effet de levier] [et/où,] [moyenné(e)] [et/où,] [cristallisé(e)] [et/où] [soumis(e) à un niveau plancher et / ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Stratégie Systématique », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.8.1 à 3.8.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un panier dynamique constitué d'un composant risqué, d'un composant sûr [et d'un composant levier]. Le niveau du panier dynamique est déterminé par itération selon l'exposition au composant risqué, au composant sûr [et au composant levier] et à leur niveau respectif. L'exposition au composant risqué, au composant sûr [et au composant levier] est déterminée dans la formule du produit et à titre d'exemple peut être déterminée selon un mécanisme d'assurance de portefeuille à proportion constante ou un mécanisme de volatilité cible. Le niveau du Panier Dynamique est [pondéré] [,et/où] [multiplié par un levier] [et/où,] [moyenné] [et/où,] [cristallisé] [et/où,] [soumis à un plancher et/ou un plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Taux », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.9.1 à 3.9.3, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à [un] [ou plusieurs] [taux de référence] [un indice d'inflation] [des indices d'inflation].</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles à Combinaison », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.11.1 à 3.11.7, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) à partir d'une combinaison pondérée soumise à un [plancher], [plafond] [un effet de levier], soit [additive] [où] [multiplicative], de [calls vanille] [, puts] [, options digitales] [, montants fixes], et comme des combinaisons, soit [additives]</p>
--	--	---

		[où] [multiplicatives], de [calls] [, options digitales] et [montants fixes].]
C.11	Si les instruments financiers offerts font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, dans le but de les distribuer sur un marché réglementé ou sur d'autres marchés équivalents avec indication des marchés en question.	[Sans objet. Les Titres ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la négociation.] [Une demande sera faite pour que les Titres soient admis à la négociation sur [le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg] [<i>spécifier tout autre marché réglementé</i>].]
[Supprimer les Eléments allant de C.15 à C.20 si les Titres sont des Titres d'emprunts auxquels l'Annexe V du Règlement s'applique]		
[C.15	Comment la valeur de l'investissement est affectée par la valeur du/des instrument(s) sous-jacent(s)	<p>[Sans Objet. La valeur de l'investissement n'est pas affectée par la valeur d'un instrument sous-jacent.]</p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres indexés sur Evènement de Crédit ou des Titres indexés sur Evènement sur Titre de créance :</i> Sans Objet. La valeur des Titres n'est pas affectée par la valeur d'un instrument sous-jacent mais par la survenance ou non d'un évènement de/sur [crédit] [titre de créance].]</p> <p><i>[En cas de Titres Structurés autre que des Titres indexés sur Evènement de Crédit ou des Titres indexés sur Evènement sur Titre de créance :</i> La valeur des Titres [, le paiement du montant du coupon à une date de paiement des intérêts considérée au Titulaire de Titres] [, le paiement du montant du remboursement anticipé automatique à la date de remboursement anticipé automatique considérée] et le paiement du montant de remboursement au Titulaire de Titres à la date d'échéance dépendra de la performance du ou des actif(s) sous-jacent(s), à la date ou aux dates d'évaluation considérées.]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Certificats », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.1.1 à 3.1.2, insérer :</i> La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.2.1 à 3.2.4, insérer :</i> La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s)</p>

		<p>sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) sur la base [<i>Si la Référence du Produit est 3.2.1 ou 3.2.2</i> : d'un montant qui dépend de la performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]] [<i>Si la Référence du Produit est 3.2.3 ou 3.2.4</i> : d'un montant fixe prédéfini]. La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondérée] [,et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « A Barrière », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.3.1 à 3.3.32, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) sur la base d'une condition qui est satisfaite (ou non) si la performance d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [supérieure] [inférieure] à [ou] [égale] à une barrière de performance prédéfinie. La performance d'un [instrument sous-jacent] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] peut être [pondérée] [,et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Accumulator et à Cliquet », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.5.1 à 3.5.6, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) par l'accumulation ([additive] [ou] [multiplicative]) des performances d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] sur plusieurs périodes consécutives (les performances étant généralement restreintes au début de chaque période). La performance d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents] est [pondérée] [,et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Multi Sous-Jacents », si les Conditions Définitives applicables spécifient</i></p>
--	--	--

		<p>que la Référence du Produit est une référence allant de 3.6.1 à 3.6.10, insérer :</p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de plusieurs instruments sous-jacents qui composent le panier d'instruments sous-jacents. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) en fonction de la performance individuelle de chaque instrument sous-jacent, cette performance individuelle étant [pondérée] [,et/ou] [soumise à un effet de levier] [et/ou,] [moyennée] [et/ou,] [cristallisée] [et/ou] [soumise à une valeur plancher et/ou plafond].</p> <p>La composition du panier d'instruments sous-jacents peut être modifiée au fil du temps en fonction de la performance individuelle des instruments sous-jacents.]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Volatilité », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.7.1 à 3.7.11, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative de la variance historique ou de la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Variance et volatilité mesurent la dispersion des rendements du ou des instrument(s) sous-jacent(s). Le(s) montant versé(s) est/sont déterminé(s) à partir de (a) la performance ou du niveau d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s) sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents], et / ou (b) la variance historique ou de la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] et / ou (c) paramètres supplémentaires (le cas échéant). La performance ou le niveau ou la variance historique ou la volatilité historique d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] est [pondéré(e)] [,et/ou] [soumis(e) à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné(e)] [et/ou,] [cristallisé(e)] [et/ou] [soumis(e) à une valeur plancher et/ou plafond].]</p> <p><i>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Stratégie Systématique », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.8.1 à 3.8.4, insérer :</i></p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive d'un panier dynamique constitué d'un composant risqué, d'un composant sûr [et d'un composant levier]. Le niveau du panier dynamique est déterminé par itération selon l'exposition au composant risqué, au composant sûr [et au composant levier] et à leur niveau respectif. L'exposition au composant risqué, au composant sûr [et au composant levier] est déterminée dans la formule du produit et à titre d'exemple peut être déterminée selon un mécanisme d'assurance de portefeuille à proportion constante ou un mécanisme de volatilité cible. Le niveau du panier dynamique est [pondéré] [,et/ou] [soumis à un effet de levier] [et/ou,] [moyenné] [et/ou,] [cristallisé] [et/ou] [soumis à une valeur plancher et/ou plafond].]</p>
--	--	---

		<p>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Taux », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.9.1 à 3.9.3, insérer :</p> <p>La valeur des Titres est exposée à [un] [ou plusieurs] [taux de référence] [un indice d'inflation] [des indices d'inflation].</p> <p>[En ce qui concerne la Famille de Produits « Vanilles à Combinaison », si les Conditions Définitives applicables spécifient que la Référence du Produit est une référence allant de 3.11.1 à 3.11.7, insérer :</p> <p>La valeur des Titres est exposée à la performance positive ou négative d'un [instrument sous-jacent] [panier d'instruments sous-jacents] [d'un ou plusieurs instrument(s)] sous-jacent(s) contenus dans le panier d'instruments sous-jacents]. Le(s) montant(s) versé(s) est/sont déterminé(s) à partir d'une combinaison pondérée [soumise à un plancher] [,] [un plafond] [soumise à un effet de levier], [additive] [ou] [multiplicative] de [calls vanille] [, puts] [, options digitales] [, montants fixes], et comme des combinaisons [additives] [ou] [multiplicatives] de [calls] [, options digitales] et [montants fixes].]</p>
[C.16	Date d'échéance et date finale de référence	<p>[En cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit :</p> <p>La date d'échéance des Titres sera [insérer la date d'échéance prévue] (sous réserve de la survenance d'un ou de plusieurs évènement(s) de crédit ou évènements de crédit non réglé(s)) et la date finale de référence est la date de survenance du dernier évènement de crédit (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs évènement(s) de crédit ou évènement(s) de crédit non réglé(s)).]</p> <p>[En cas de Titres indexés sur Evènement de Titre de Créance :</p> <p>La date d'échéance des Titres sera [insérer la date d'échéance prévue] (sous réserve de la survenance d'un ou de plusieurs évènement(s) sur titre de créance ou évènements sur titre de créance non réglé(s)) et la date finale de référence est la date du dernier évènement sur titre de créance (sous réserve de la survenance d'un ou plusieurs évènement(s) sur titre de créance ou évènement(s) sur titre de créance non réglé(s)).]</p> <p>[En cas de Titres sans date d'échéance prédéfinie (« open end » Notes) :</p> <p>Les titres sont des Titres sans date d'échéance prédéfinie (« open end » Notes). Aucune date finale de référence n'est applicable aux Titres.]</p> <p>[La date d'échéance des Titres sera [insérer la Date d'Echéance]. Aucune date finale de référence n'est applicable aux Titres.</p> <p>[La date d'échéance des Titres sera [insérer la Date</p>

		<p>d'<i>Echéance</i>], et la date finale de référence sera la dernière date d'évaluation.]</p> <p>La date d'échéance peut être modifiée conformément aux modalités décrites à l'Elément C.8 ci-dessus et à l'Elément C.18 ci-dessous.</p>								
[C.17	Procédure de règlement des instruments dérivés	<p>[Paiement en numéraire] [et/ou] [Livraison physique] [<i>En cas de Titres Structurés qui sont des Titres indexés sur Evènement de Crédit ou des Titres indexés sur Evènement sur Titre de créance</i> : paiement en numéraire ou livraison physique et/ou paiement en numéraire si la livraison de tout ou partie des actifs livrables est impossible ou illégale]</p>								
[C.18	Modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p>A moins qu'ils aient été préalablement remboursés, les modalités de remboursement des instruments dérivés sont détaillées comme suit :</p> <p>Valeur nominale : <i>[insérer la valeur nominale]</i></p> <p>Montant de Calcul : <i>[insérer le montant de Calcul]</i></p> <table border="1" data-bbox="743 860 1394 1688"> <tr> <td colspan="2"><i>[Dans le cas d'intérêts fixes:</i></td> </tr> <tr> <td>Taux d'Intérêt :</td> <td><i>[insérer le taux d'intérêt applicable]</i></td> </tr> <tr> <td>Période(s) Spécifiée(s) /Date(s) de Paiement des Intérêts :</td> <td><i>[insérer la date ou les dates de paiement des intérêts applicable(s)]</i></td> </tr> <tr> <td>Montant de Coupon Fixe:</td> <td> <p><i>[insérer le montant de coupon fixe]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement de crédit]</i></p> <p><i>[en cas de titres indexés sur Evènement sur Titre de créance, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement sur titre de créance]</i></p> </td> </tr> </table> <p><i>[En cas d'intérêts flottants :</i></p>	<i>[Dans le cas d'intérêts fixes:</i>		Taux d'Intérêt :	<i>[insérer le taux d'intérêt applicable]</i>	Période(s) Spécifiée(s) /Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[insérer la date ou les dates de paiement des intérêts applicable(s)]</i>	Montant de Coupon Fixe:	<p><i>[insérer le montant de coupon fixe]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement de crédit]</i></p> <p><i>[en cas de titres indexés sur Evènement sur Titre de créance, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement sur titre de créance]</i></p>
<i>[Dans le cas d'intérêts fixes:</i>										
Taux d'Intérêt :	<i>[insérer le taux d'intérêt applicable]</i>									
Période(s) Spécifiée(s) /Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[insérer la date ou les dates de paiement des intérêts applicable(s)]</i>									
Montant de Coupon Fixe:	<p><i>[insérer le montant de coupon fixe]</i></p> <p><i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement de crédit]</i></p> <p><i>[en cas de titres indexés sur Evènement sur Titre de créance, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement sur titre de créance]</i></p>									

		Montant de coupon flottant :	<i>[insérer la formule applicable]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement de crédit]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement sur Titre de créance, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement sur titre de créance]</i>
		Période(s) Spécifiée(s) /Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[insérer la date ou les dates de paiement des intérêts applicable(s)]</i>
		Taux de référence :	<i>[insérer le taux de référence applicable]</i>
<i>[En cas d'intérêts structurés :</i>			
		Montant d'intérêts structurés :	<i>[Insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables aux Titres]</i> <i>[en cas de Titres indexés sur Evènement de Crédit, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement de crédit]</i> <i>[en cas de Titre indexés sur Evènement sur titre de créance, insérer : Le paiement des intérêts est soumis à la survenance ou non d'un évènement sur titre de créance]</i>
		Période(s) Spécifiée(s) /Date(s) de Paiement des Intérêts :	<i>[insérer la date ou les dates de paiement des intérêts applicable(s)]</i>
<i>[En cas de remboursement anticipé automatique :</i>			
		Montant de Remboursement Anticipé Automatique :	<i>[Insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables aux Titres] [Si</i>

			<p>les titres structurés sont des Titres indexés sur bons d'option : remboursement anticipé automatique par Montant de Calcul]</p>
		Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique :	[Insérer la ou les dates de remboursement anticipé automatique]
		Montant de Remboursement Final :	[Au pair] [Valeur Nominale multipliée par [insérer le pourcentage]] [insérer la formule applicable correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables aux Titres] [si les Titres Structurés sont des titres indexés sur action de préférence et des Titres indexés sur bons d'option : montant de remboursement final par Montant de Calcul]
		<i>[En cas de règlement physique :</i>	
		<i>Les Titres pourront être remboursés aux Titulaires de Titres par un montant en numéraire et/ou par la livraison physique de l'actif ou des actifs livrable(s).</i>	
		<i>[Insérer ici toutes dates applicables correspondant à la Référence du Produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables :</i>	
		Définitions relatives à/ aux échéancier(s) :	[Si applicable, insérer ici les dates relatives aux intérêts sur les Titres Structurés (s'il y a lieu), au remboursement anticipé automatique (s'il y a lieu) et au montant de remboursement final correspondant à la référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables]
		<i>[Insérer ici toutes définitions applicables correspondant à la Référence du Produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables :</i>	
		Définitions relatives au Produit :	[Si applicable, insérer ici les définitions relatives aux intérêts sur les Titres Structurés (s'il y a lieu), au remboursement anticipé automatique (s'il y a lieu) et au montant de remboursement final correspondant à la

			référence du produit spécifiée dans les Conditions Définitives applicables]
		[Dans le cas de remboursement au gré de l'Emetteur, insérer ce qui suit :	
		Remboursement au gré de l'Emetteur :	
		Montant de Remboursement Optionnel :	<p>[Valeur de Marché] [Valeur Nominale x [Insérer le pourcentage]] [Insérer la formule correspondant au Montant de Remboursement Final calculé à la date d'évaluation liée à la/aux Date(s) de Remboursement Optionnel concernées] [si les Titres Structurés sont des Titres indexés sur action de préférence et des Titres indexés sur bons d'option : montant de remboursement anticipé par Montant de Calcul]]</p> <p>[Valeur de Marché signifie un montant déterminé par l'Agent de Calcul, qui, à la date prévue pour le remboursement des Titres, doit représenter la juste valeur du marché et doit avoir pour effet (après prise en compte des coûts de dénouement de tout accord de couverture concernant les titres) de préserver pour les Titulaires de Titres l'équivalent économique des obligations de l'Emetteur pour effectuer les paiements au titre des Titres qui, pour un tel remboursement anticipé, serait venu à échéance après la date de remboursement anticipée concernée.]</p>
		Date(s) de Remboursement Optionnel :	[Insérer la(les) date(s) concernée(s)]
		[en cas de remboursement au gré des Titulaires de Titres, insérer ce qui suit :	
		Remboursement au gré des Titulaires de Titres, insérer ce qui suit :	
		Montant de	[Valeur de Marché] [Valeur

		Remboursement Optionnel :	<p>Nominale x [Insérer le pourcentage] Insérer la formule correspondant au Montant de Remboursement Final spécifié ci-dessus calculé à la date d'évaluation liée à la/les Date(s) de Remboursement Optionnel concernée]</p> <p>[Valeur de Marché signifie un montant déterminé par l'Agent de Calcul, qui, à la date prévue pour le remboursement des Titres, doit représenter la juste valeur du marché et doit avoir pour effet (après prise en compte des coûts de dénouement de tout accord de couverture concernant les titres) de préserver pour les Titulaires de Titres l'équivalent économique des obligations de l'Emetteur pour effectuer les paiements au titre des Titres qui, pour un tel remboursement anticipé, serait venu à échéance après la date de remboursement anticipée concernée.]</p>
		Date(s) de Remboursement Optionnel :	[Insérer la(les) date(s) concernée(s)]
		[Dans le cas d'Option de Substitution de l'Emetteur applicable, insérer ce qui suit :	
		Dispositions relatives à l'Option de Substitution de l'Emetteur: [●]	
		[Montant de Coupon Fixe de Substitution : [●]]	
		[Montant de Coupon Additionnel de Substitution : [●]]	
		Valeur de Marché de Substitution: [●]	
		[Montant de Remboursement Final de substitution : [●]]	
		Date de Modification Optionnelle : [●]	
		[En cas de Certificats Italiens et si Montant Additionnel est applicable :	
		Montant(s) additionnel(s)	[insérer le(s) montant(s) additionnel(s)]
		Date(s) du paiement du montant additionnel	[insérer le(s) paiement(s) du/des montant(s) additionnel(s)]
[C.19	Le prix de référence final du sous-jacent	[en cas de Titres Structurés qui sont des Titres indexés sur Evènement de Crédit: Sans Objet. Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou de plusieurs évènement(s)	

		<p>de crédit.]</p> <p>[en cas de Titres Structurés qui sont des Titres indexés sur évènement sur titre de créance : Sans Objet. Les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) sur titre de créance.]</p> <p>[Sans Objet. Les Titres n'ont pas de sous-jacent.]</p> <p>[Voir Elément C.18 ci-dessus.]</p> <p><i>[Prix de référence final : la valeur du/des instruments sous-jacent de la date/ des dates d'évaluation concernées pour le remboursement soumis à la survenance de certains évènements extraordinaires et ajustements affectant tel(s) instrument(s) sous-jacent(s).]</i></p>
<p>[C.20</p>	<p>Type de sous-jacent et où trouver les informations à son sujet</p>	<p>[Le type de sous-jacent est : [action] [indice] [indice SGI] [ADR] [GDR] [dividende] [ETF] [taux de change] [taux de référence] [marchandise] [indice de marchandise] [fonds] [indice d'inflation] [ETP] [titre autre que de capital qui sont des [certificats] [produits dérivés de gré à gré] [contrats [d'option] [à terme]] [action de préférence] [bons d'option]</p> <p>L'information relative au sous-jacent est disponible sur le(s) site(s) internet suivant(s), le cas échéant, ou sur simple demande auprès de Société Générale: <i>[Indiquer le nom du sous-jacent et le(s) site(s) internet le cas échéant]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit: les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) de crédit [sur une ou plusieurs entité(s) de référence] [appartenant à un indice].</i></p> <p>L'information relative [à l'entité de référence] [aux entités de référence] [appartenant à l'indice] est disponible sur le(s) site(s) internet suivant(s), le cas échéant, ou sur simple demande auprès de Société Générale: <i>[Indiquer le nom de/des entité(s) de référence ou de l'indice et le(s) site(s) internet le cas échéant]</i></p> <p><i>[En cas de Titres Structurés qui sont des Titres Indexés sur Evénement sur Titre de Créance: les Titres sont indexés sur la survenance ou non d'un ou plusieurs évènement(s) sur titre de créance.</i> <i>[insérer la référence du ou des titres de créance]</i></p> <p>L'information relative au titre de créance est disponible sur le(s) site(s) internet suivant(s), le cas échéant, ou sur simple demande auprès de Société Générale: <i>[insérer la référence du ou des Titres de Créance et le(s) site(s) internet le cas échéant]</i></p> <p>[Si plusieurs Séries de Titres sont émises ou font l'objet d'une offre simultanément, dans le cadre des mêmes Conditions Définitives: Les informations relatives à</p>

		<p>l'instrument sous-jacent sont disponibles, pour chaque sous-jacent de chaque Série de Titres, sur le(s) site(s) internet suivant(s), le cas échéant, ou sur simple demande auprès de Société Générale: <i>[Indiquer, pour chaque Série de Titres, le nom du sous-jacent et le site internet, le cas échéant]</i>.</p> <p>[Sans objet. Les titres n'ont pas de sous-jacent et le remboursement à maturité ou anticipé est égal à un montant fixe différent de 100% de la Valeur Nominale.]</p>
<p>[Supprimer l'Elément C.21 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V du Règlement s'applique ou si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]</p>		
[C.21	<p>Marché sur lequel les instruments financiers seront négociés et à l'intention duquel le prospectus est publié</p>	<p><i>[Indiquer tout marché sur lequel les instruments financiers seront négociés et à l'intention duquel le prospectus est publié]</i></p>

Section D – Risques		
D.2	<p>Informations clés des principaux risques propres à l'émetteur et au garant</p>	<p>Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.</p> <p>La gestion des risques du Groupe se concentre sur les catégories principales de risques suivantes, chacun d'entre eux pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière :</p> <p>Risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de perte survenant de l'incapacité des clients du Groupe, des émetteurs ou des autres contreparties à répondre à leurs obligations financières. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie associé aux opérations de marché et aux activités de titrisation.</p> <p>Risque de marché : risque de dépréciation des instruments financiers lié à des paramètres de marché, à la volatilité de ces paramètres et à la corrélation entre ces paramètres.</p> <p>Risque opérationnel : risque de perte ou de sanction survenant des insuffisances ou défaillances dans les procédures et systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements extérieurs.</p> <p>Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risque de perte ou de liquidation sur les actifs du Groupe généré par une variation des taux d'intérêt ou des cours de change.</p> <p>Risque de liquidité : risque d'incapacité du Groupe à faire face à ses exigences de capitaux propres et de garanties.</p> <p>[La Garantie constitue une obligation contractuelle générale et non assortie de sûretés du Garant et d'aucune autre personne. Tout paiement au regard des Titres émis dépend également de la solvabilité du Garant.]</p> <p>[Les investisseurs potentiels de Titres bénéficiant de la Garantie doivent prendre en compte qu'en cas de défaut de paiement d'un Emetteur les droits du Titulaire desdits Titres seront limités aux sommes obtenues suite à une réclamation au titre de la Garantie,</p>

		<p>conformément aux termes décrits dans la Garantie et ils n'ont pas le droit d'intenter toute procédure judiciaire ou intenter une action contre l'Emetteur et, en ce qui concerne uniquement les Titres Structurés assortis de sûretés aux sommes obtenues suivant l'exécution du Contrat de Gage.]</p> <p>[La Garantie couvre uniquement les obligations de paiement de l'Emetteur concerné et ne constitue en aucun cas une garantie de l'exécution des autres obligations de l'Emetteur en vertu des Titres bénéficiant de la Garantie.]</p> <p>[La Garantie pourra ne couvrir qu'une partie des obligations de paiement de l'Emetteur en vertu des Titres. Dans un tel cas, les Titulaires de Titres pourront courir le risque que les paiements dus en vertu de la Garantie soient inférieurs aux montants dus par l'Emetteur en vertu de ces Titres.]</p> <p>[Société Générale agit en qualité d'émetteur en vertu du Programme, comme Garant des Titres émis par l'Emetteur et également en qualité de fournisseur d'instruments de couverture à l'Emetteur. En conséquence, les investisseurs seront exposés non seulement au risque de crédit du Garant, mais également à des risques opérationnels découlant du manque d'indépendance du Garant, dans l'exécution de ses fonctions et obligations en qualité de Garant et de fournisseur d'instruments de couverture.]</p> <p>[Les conflits d'intérêts potentiels et les risques opérationnels découlant de ce défaut d'indépendance doivent être partiellement atténués par le fait que différentes divisions de la société du Garant seront responsables de l'exécution des obligations découlant de la Garantie, d'une part, et de la fourniture d'instruments de couverture, d'autre part, et que chaque division est gérée comme une unité opérationnelle séparée, séparée par des murailles de Chine (barrières à l'information) et dirigée par des équipes de direction différentes.]</p> <p>[L'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des actifs sous-jacents qui sont ou peuvent être d'importance significative. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.</p> <p>L'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, tel animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger.</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, l'Emetteur et le Garant et l'une quelconque de ses filiales peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les actifs de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.]</p>
--	--	---

		<p>[L'Émetteur et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent, dans le cadre de leurs autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations sur des instruments sous-jacents. Ces activités et informations en résultant peuvent avoir des conséquences négatives pour les Titulaires de Titres.</p> <p>[L'Émetteur et l'une quelconque de ses filiales et/ou sociétés affiliées peuvent agir en toute autre capacité en ce qui concerne les Titres, telle qu'animateur de marché, agent de calcul ou agent. Par conséquent un conflit d'intérêts est susceptible d'émerger.</p> <p>Dans le cadre de l'offre des Titres, l'Émetteur et l'une quelconque de ses filiales peuvent effectuer une ou plusieurs opérations de couverture en relation avec le ou les instruments de référence ou autres dérivés, qui peuvent affecter le prix de marché, la liquidité ou la valeur des Titres.]</p>
<p>[Supprimer l'Élément D.3 si les Titres sont des instruments dérivés auxquels l'Annexe XII du Règlement s'applique]</p>		
<p>[D.3</p>	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux instruments financiers</p>	<p><i>[A insérer si les Titres sont des Titres sans date d'échéance prédéfinie:</i> Dans le cas de Titres dépourvus de date d'échéance déterminée (« <i>open end</i> » Notes), la durée des Titres dépend d'un remboursement optionnel au gré de l'Émetteur. La possibilité pour l'Émetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. En cas d'absence d'un marché secondaire, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Titres. [De plus, le remboursement optionnel à la seule discrétion de l'Émetteur pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance de l'instrument/des instruments sous-jacent(s) sur l'ensemble de la période initialement prévue qui aurait été reflétée dans le montant des intérêts.]]</p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement au gré de l'Émetteur :</i> La possibilité d'un remboursement optionnel par l'Émetteur, à une date prédéterminée, est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en compte le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. [De plus, le remboursement optionnel à la seule discrétion de l'Émetteur pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance de l'instrument/des instruments sous-jacent(s), postérieurement au remboursement, qui aurait été reflétée dans le montant des intérêts.</p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres partiellement libérés :</i> Le défaut de paiement de toute fraction subséquente d'un Titre partiellement libéré à libération fractionnée peut causer la perte par l'investisseur de tout ou partie de son investissement.]</p>

		<p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Fixe : Les investissements dans des Titres à taux fixe comportent des risques liés à la variation des taux de marché qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Flottant : Les Titres à taux d'intérêt variable peuvent être des investissements volatils.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Taux Flottant inversé : Les Titres à taux flottant inversé sont particulièrement volatils car une augmentation de leur taux de référence diminue non seulement le taux d'intérêt des Titres, mais également les taux d'intérêt principaux, ce qui affecte de façon négative la valeur de marché de ces Titres.]</p> <p>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres à Zero Coupon: Des variations des taux d'intérêt du marché ont un impact plus important sur les cours des Titres zéro coupon que sur les cours des Titres ordinaires car les cours d'émission actualisés sont considérablement insuffisants.]</p> <p>[A insérer seulement dans le cas d'intérêts structurés : Les paiements au titre des intérêts, à maturité ou autre, effectués en vertu des Titres sont calculés par référence à un/certain(s) sous-jacent(s), le rendement des Titres est basé sur les variations fluctuantes de la valeur du sous-jacent. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces titres peuvent être volatils et qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts. Les modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux modalités des Titres. De plus, lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, les modalités des Titres permettent à l'Emetteur de remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s), monétiser tout ou partie des montants dus jusqu'à la date d'échéance des Titres, reporter la date d'échéance des Titres, rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres ou déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres.]</p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure au capital investi. En outre, une insolvabilité de l'Emetteur [et/ou du Garant] pourrait entraîner une perte totale du capital investi par l'investisseur.</p>
<p>[Supprimer l'Elément D.6 si les Titres sont des titres d'emprunt auxquels l'Annexe V du Règlement s'applique]</p>		
<p>[D.6</p>	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux instruments financiers et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la</p>	<p>[A insérer si les Titres sont des Titres sans date d'échéance prédéfinie : Dans le cas des Titres dépourvus de date d'échéance déterminée (« <i>open end</i> » Notes), la durée des Titres dépend d'un remboursement optionnel au gré de l'Émetteur.</p> <p>La possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des</p>

	<p>valeur leur investissement</p>	<p>possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. En cas d'absence d'un marché secondaire, les investisseurs peuvent se trouver dans l'incapacité de vendre les Titres. [De plus, ce remboursement optionnel à la seule discrétion de l'Emetteur pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance du/des instrument(s) sous-jacent(s) sur l'ensemble de la période initialement prévue.]</p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement au gré de l'Emetteur :</i></p> <p>La possibilité pour l'Emetteur de rembourser les Titres par anticipation, à une date prédéterminée, peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de marché des Titres. Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le risque de réinvestissement en fonction des possibilités d'investissement disponibles au moment du remboursement. [De plus, ce remboursement optionnel à la seule discrétion de l'Emetteur pourrait empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance du/des instrument(s) sous-jacent(s) sur l'ensemble de la période initialement prévue.]</p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un remboursement anticipé automatique :</i> Les Titres peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé automatique en lien avec un événement particulier. Par conséquent, cela peut empêcher les Titulaires de Titres de bénéficier de la performance du/des instrument(s) sous-jacent sur l'ensemble de la période initialement prévue]</p> <p><i>[A insérer si les Titres sont des Titres Structurés :</i> Les modalités des Titres peuvent prévoir des dispositions stipulant qu'en cas de survenance de certains dysfonctionnements de marché, des retards dans le règlement des Titres peuvent être subis ou que certaines modifications peuvent être apportées aux modalités des Titres. De plus, lors de la survenance d'événements affectant l'instrument ou les instruments sous-jacents, les modalités des Titres permettent à l'Emetteur de remplacer l'instrument ou les instruments sous-jacents par un (ou plusieurs) nouvel (nouveaux) instrument(s) sous-jacent(s), monétiser tout ou partie des montants dus jusqu'à la date d'échéance des Titres, reporter la date d'échéance des Titres, rembourser les Titres par anticipation sur la base de la valeur de marché de ces Titres ou déduire de tout montant dû le coût accru des opérations de couverture, et dans tous les cas sans avoir à obtenir le consentement des Titulaires de Titres.]</p> <p><i>[A insérer si les titres font l'objet d'un taux d'intérêt fixe :</i> Les investissements dans des Titres comportant des intérêts à taux fixe comportent des risques liés à la variation des taux de marché qui pourraient avoir des conséquences négatives sur la valeur de ces Titres.]</p> <p><i>[A insérer si les Titres font l'objet d'un taux d'intérêt flottant :</i></p> <p>Les Titres comportant des intérêts à taux variable peuvent être des investissements volatils.</p> <p><i>[A insérer si les Titres sont des Titres Structurés autres que des Titres Indexés sur Evénement de Crédit ou des Titres Indexés sur Evénement sur Titre de créance :</i> Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu de Titres structurés sont calculés par référence à (un) certain(s) sous-jacent(s).</p>
--	--	--

		<p>Le rendement des Titres est basé sur les variations de la valeur du/des sous-jacent(s), qui peut fluctuer. Les investisseurs potentiels doivent réaliser que ces Titres peuvent être volatiles et qu'ils peuvent ne pas percevoir d'intérêts, et perdre la totalité ou bien une part substantielle du montant investi.]</p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres Indexés sur Evénement de Crédit :</i> Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu des Titres sont liés à la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événement(s) de crédit relatif(s) à une ou plusieurs entité(s) de référence. Si l'agent de calcul détermine qu'un ou plusieurs événement(s) de crédit est(sont) survenu(s), l'obligation de l'Emetteur de payer le principal à la date d'échéance pourra être remplacée par (i) une obligation de payer d'autres montants (soit fixes soit calculés par référence à la valeur de l'/des obligation(s) livrable(s) de l'entité de référence concernée, et dans chaque cas, pouvant être inférieurs à la valeur au pair des Titres à la date concernée), et/ou (ii) une obligation de livrer l'actif livrable. En outre, les Titres indexés sur événement de crédit porteurs d'intérêts pourront cesser de produire des intérêts à la date de survenance d'un événement de crédit ou avant cette date.]</p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont des Titres indexés sur Evénement sur Titre de Créance:</i> Les paiements (que ce soit au titre du principal et/ou des intérêts, à maturité ou autre) effectués en vertu des Titres sont liés à la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événement(s) sur titre de créance relatif(s) à un ou plusieurs titre(s) de créance. Si l'agent de calcul détermine qu'un ou plusieurs événement(s) sur titre de créance est(sont) survenu(s), l'obligation de l'Emetteur de payer le principal à la date d'échéance pourra être remplacée par une obligation de payer d'autres montants (soit fixes soit calculés par référence à la valeur du titre de créance concerné, et dans chaque cas, pouvant être inférieurs à la valeur au pair des Titres à la date concernée). En outre, les Titres indexés sur événement sur titre de créance porteurs d'intérêts pourront cesser de produire des intérêts à la date de survenance d'un événement sur titre de créance ou avant cette date.]</p> <p>[Il n'y a pas de risque de perte en capital lors du paiement du Montant de Remboursement Final. Cependant, les couts d'une telle protection peuvent avoir un impact sur les autres conditions du Produit et peuvent avoir pour conséquence un taux d'intérêt inférieur (avec des plafonds et des planchers différents) à un produit similaire ne présentant pas une telle protection.]</p> <p><i>[A insérer uniquement si les Titres sont à règlement physique:</i> Dans le cas de Titres prévoyant, en remboursement, la livraison physique d'un actif livrable, la livraison dudit actif livrable sera soumise à toutes les lois, réglementations et pratiques en vigueur et l'Emetteur ne sera aucunement responsable si des lois, réglementations ou pratiques interdisent la livraison dudit actif livrable au Titulaire de Titres. Les Titulaires de Titres doivent savoir que si les Titres peuvent être remboursés par le biais de la livraison physique d'un actif livrable, ils seront réputés avoir accepté et compris les conditions dudit remboursement, avoir étudié et évalué leur propre capacité à recevoir ledit sous-jacent, et ne pas avoir fondé leur décision sur une déclaration de l'Émetteur, des agents payeurs, de Société Générale ou des sociétés affiliées de Société Générale, en leur qualité de garant ou</p>
--	--	--

		<p>d'agent de calcul à l'égard des Titres. [Aucune action Société Générale ou des sociétés affiliées de Société Générale ne pourra faire l'objet d'une livraison physique. Dans l'hypothèse où l'action Société Générale ou des sociétés affiliées de Société Générale devait être livrée, l'action Société Générale sera remplacée, à due proportion, par un montant équivalent en numéraire.]</p> <p>Durant la vie des Titres, la valeur de marché de ces Titres peut être inférieure à celle du capital investi. En outre, la faillite de l'Emetteur [et/ou du Garant] peut causer une perte totale du capital investi.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils pourraient subir une perte totale ou partielle de leur investissement.</p>
--	--	--

Section E – Offre		
E.2b	Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit	[Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.] [<i>Si différent de ce qui précède, donner les détails</i>]
E.3	Description des conditions de l'offre	<p>[Sans objet. Les Titres ne font pas l'objet d'une Offre au Public dans l'espace économique européen.]</p> <p>Juridiction(s) de l'Offre Publique : [<i>Indiquer le ou les pays de l'offre</i>]</p> <p>Période d'Offre : [<i>Indiquer la période d'offre</i>]</p> <p>Prix d'Offre: [<i>Indiquer le prix d'offre</i>]</p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise: [<i>Indiquer les conditions auxquelles l'offre est soumise</i>]</p>
E.4	Description de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	<p>[<i>Inclure une description résumée de tout intérêt, y compris les intérêts conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, détaillant les personnes impliquées et la nature de l'intérêt.</i>]</p> <p>[Exception faite des commissions payables aux Agents Placeurs, aucune personne participant à l'émission des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.]</p>
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur	[Sans Objet. Il n'y a pas de dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'Offreur] [Les dépenses facturées à l'investisseur seront de [<i>Indiquer le montant ou le pourcentage, selon le cas</i>]]